
Adresse des sans-culottes de la commune d'Ambroise qui félicite la Convention et annoncent adhérer avec transport au décret du 23 ventôse, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes de la commune d'Ambroise qui félicite la Convention et annoncent adhérer avec transport au décret du 23 ventôse, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 92;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20259_t1_0092_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

pour y partager les travaux et les dangers de leurs frères; ils l'invitent à rester à son poste (1).

Et nous aussi, nous sommes républicains, car notre devise a toujours été de vivre libres ou mourir. Une compagnie de canonniers armés et équipés, que nous avons formée, gémit de ne pas partager les dangers et les lauriers de nos frères aux frontières.

Nous vous conjurons donc de nous accorder la faveur d'y voler; et là, nous vous promettons, non de mourir, mais de vaincre, et nous tiendrons notre parole.

Restez à votre poste, braves Montagnards, car malgré tous nos efforts, s'ils n'étoient pas secondés de votre sagesse, de votre courage et de votre énergie, nous n'aurions d'autre ressource que de périr sans gloire (2).

La mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au ministre de la guerre sont décrétés.

42

Les sans-culottes de la commune d'Amboise adhèrent avec transport aux mesures adoptées par la Convention nationale et notamment au décret du 23 ventôse; ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Amboise, 28 vent. II]. (4).

« Citoyens représentans,

Encore une conspiration de découverte contre la liberté; encore un pas fait vers l'achèvement de notre révolution. Tel est le fruit d'une expérience de quatre ans, que nous ne devons envisager que la chose publique et nullement nous attacher aux hommes.

Un tyran, sous un masque hypocrite, après nous avoir endormi dans une profonde sécurité, a pensé nous redonner des fers plus pesants que les premiers. Des mandataires infidèles, sous le prétexte de notre intérêt ont voulu déchirer leur patrie. Une nouvelle espèce d'ennemis se présente : les intrigants sous le masque du patriotisme ont cherché à armer les frères contre les frères. Semblables à ces hommes qui, cachés pendant la bataille n'en sont que plus avides à dépouiller les victimes du fléau de la guerre, ils ont voulu mettre la torche et le poignard à la main d'une foule d'esclaves qui, leur devant la liberté, auraient égorgé les sentinelles et les dépositaires de notre loi, et à l'arche qui renferme les tables sur lesquelles sont gravés en caractères ineffaçables, notre droit à une imprescriptible liberté, substituer leur caprice.

Qu'ils sont insensés ! Ils ne savent donc pas que le génie de la liberté qui nous a fait déjouer tant de complots, leur prépare le même sort

(1) P.V., XXXIV, 41. Bⁱⁿ, 6 germ.; M.U., XXXVIII, 121.

(2) Bⁱⁿ, 14 germ.; *Audit. nat.*, n° 559.

(3) P.V., XXXIV, 41. J. Sablier, n° 1214.

(4) C 299, pl. 1046, p. 3.

qu'ont subi tous les conspirateurs. Votre comité de salut public et de sûreté générale, en dévoilant ce nouveau complot, n'ont fait qu'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, et nous ne pouvons qu'adhérer aux mesures sages et vigoureuses qu'ils vous ont proposées et que vous avez adoptées par votre décret du 23 de ce mois.

Législateurs, restez fermes à votre poste; maintenez le gouvernement révolutionnaire; dans son exécution réside le salut de la patrie, tout mouvement contre ce gouvernement, contre la représentation nationale, contre les amis constants de la liberté est une conspiration.

CALMELAS (?) père, SANCHE le j^e (*secrét.*).

43

Les administrateurs du district de l'Egalité sont admis à la barre; ils expriment leur indignation contre les conspirateurs, et rendent grâce à la Convention nationale de l'énergie qu'elle vient de développer dans ce moment de crise pour la liberté. Restez inébranlables à votre poste, s'écrie l'orateur; maintenez plus que jamais la terreur à l'ordre du jour; que la hache de la loi s'abatte, se relève, et retombe sans cesse, jusqu'à ce que le dernier des traîtres soit frappé (1).

Les honneurs de la séance sont accordés ainsi que la mention honorable et l'insertion au bulletin.

L'ORATEUR de la députation (2),

« Législateurs,

Grâce vous soit rendue pour la surveillance active que vous mettez à veiller sur les destinées du peuple français et à écarter du berceau de la Liberté les monstres qui feignant de la caresser, veulent l'étouffer. Le grand jour commence à luire, le masque de l'hypocrisie va tomber de la figure de tous les faux patriotes. Les intrigants vont être connus, et le peuple français revenu de l'espèce de fanatisme dans lequel l'avoit fait tomber sa trop grande confiance, instruit par l'expérience va enfin savoir que l'homme qui n'est pas vertueux n'est pas digne de sa confiance. Vous venez de la dire cette grande vérité trop longtemps méconnue, en mettant à l'ordre du jour la vertu et la liberté.

Oui, la vertu et la probité doivent être à l'ordre du jour, sans elles point de République durable. Périront tous ceux qui par corruption tendent à faire rentrer le peuple français dans la servitude. Périront sur le champ tous ceux qui comme les conspirateurs qui avoient médité le massacre de la Représentation nationale, affectent des vertus qu'ils n'ont pas, l'homme qui est vicieux dans le particulier et qui prêche la vertu en public, ne peut être Républicain. Dans une révolution tout hypocrite est un conspirateur.

(1) P.V., XXXIV, 41. Bⁱⁿ, 2 germ. (suppl^t) et 4 germ.

(2) Sans doute Soufrin, agent nat., signataire de l'adresse.